Revalorisation des salaires :

Vous reprendrez bien quelques miettes !

Le gouvernement Macron-Lecornu vient d'annoncer la hausse de 1,6% du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) au 1er décembre. **Il atteindra 1502€ net**.

Le silence de Lecornu sur le point d'indice des fonctionnaires a généré la grogne des organisations syndicales de la fonction publique qu'li a finalement dû recevoir. Cette rencontre était la première depuis presque 20 ans. Ce qui en dit long sur l'intérêt porté par les différents gouvernements, quel que soit la couleur politique, à la fonction publique et à ses agent·es !





Aucune mesure générale n'a été annoncée, et notamment aucune augmentation du point d'indice. Seule décision : « injecter » quelques points sur les premiers échelons des grilles des catégories C et B.

En effet, avant les annonces du gouvernement, **862.000 agent·es** de la Fonction Publique percevaient une indemnité différentielle, non prise en compte pour les droits à retraite, afin d'avoir un traitement qui ne soit pas inférieur au SMIC. Avec l'injection de ces quelques points d'indice, **il en restera encore 660.000 !**

Quelles conséquences pour la Fonction Publique Territoriale (FPT) ?

A compter du 1er décembre, tous·tes les agent·e·s de catégorie C sur la grille C1 et jusqu'au 10ème échelon auront un traitement indiciaire inférieur au SMIC. Seul·es les agent·es de catégorie C au 11ème échelon auront un traitement indiciaire supérieur au SMIC de 23€ bruts.

Et vous savez quoi ? il faut 19 ans d'ancienneté pour atteindre cet échelon !

Pour les agent·es de catégorie B, il faudra attendre le 6ème échelon avec 6 ans d'ancienneté pour avoir 18€ de plus que le SMIC !

Seul·es les agent·es de catégorie A, à partir du 1er échelon, bénéficieront d'un traitement supérieur au SMIC de 1€ !

Et surtout, les agent·es concerné·es par ces quelques points ne verront pas leur rémunération augmenter mais simplement leurs cotisations retraite.

Cela ne peut plus durer !



Imposons une vraie politique de rémunération pour les fonctionnaires !

Il y a 25 ans, en 2002, un·e agent·e de catégorie A, au 1er échelon, était payé·e 75% au-dessus du SMIC, un·e agent·e de catégorie B, 30% et un·e agent·e de catégorie C 5%.

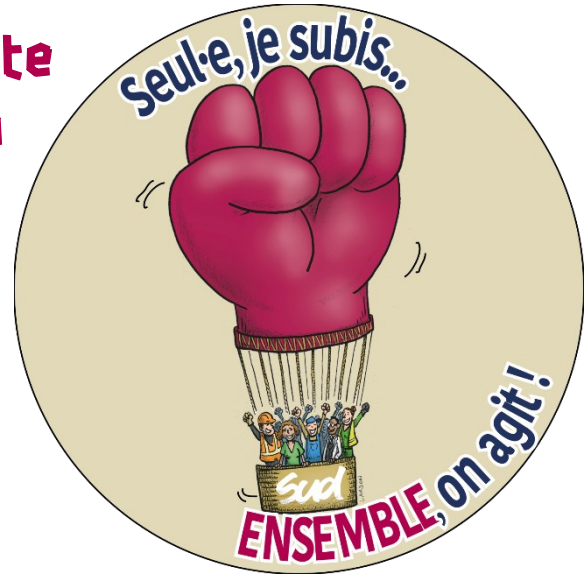
En 25 ans, l'absence de revalorisation du point d'indice a érodé le pouvoir d'achat des fonctionnaires à un tel niveau qu'il faut aujourd'hui une indemnité compensatrice pour ne pas être payé en dessous du SMIC ! Et il y en a qui osent encore nous traiter de privilégié·es et qui contestent cette réalité !

L'urgence est à la revalorisation des salaires, de tous les salaires !

C'est pourquoi, la Fédération SUD CT exige :

- La refonte des grilles indiciaires, pour un vrai déroulement de carrière ;
- Une augmentation conséquente de 400 € pour toutes et tous ;
- Le traitement de base à 2000 € net ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation ;
- L'intégration du régime indemnitaire dans le traitement
- La fin de la rémunération au mérite
- Un déroulement de carrière linéaire qui prend en compte l'ancienneté

La Fédération SUD CT invite l'ensemble des agent.es publics à se saisir de la journée de mobilisation du 1er décembre pour engager la construction du rapport de force qui nous permettra d'obtenir satisfaction !



sud Solidaires
fédération Collectivités Territoriales

Fédération sud Collectivités Territoriales
31 rue de la Grange Aux Belles
75010 PARIS
01 58 39 32 09
contact@sud-ct.org
www.sud-ct.org
@fedesudct